

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 17 mars 2004

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 17 mars 2004, à 18 heures, à la salle des fêtes de la commune de La Postolle, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : MM. STENUIT Jean, CHEMOLLE Gilbert, VAUCOULON Gérard, Vice-présidents, Mmes ONIS Oksana, PERARD Anne-Marie, MM. BONNAUD Rémy, DERVOUT Jackie, JUSZCAZK Mięcislaw, MAILLARD Georges, MARTIN Michel, PUTHOIS Alain, RENAULT Michel, SIMONNET Maurice, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme LEPERLIER Françoise, MM. LEROY Marcel, BLOCH Maurice, BOIZET Bernard, M. SALAMAY René.

Etaient aussi présents : MM. POISSON Jacques (Maire des Clérimois), LAPÔTRE Daniel, MILLAT C, Mmes DEWITT, LAPARRA (membres du Conseil Communal de La Postolle).

Secrétaire de séance : M. DERVOUT Jackie.

Le compte rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Compte Administratif 2003 :

Le Président présente au Conseil les comptes administratifs de la Communauté de Commune :
Le poste « collecte et traitement des déchets » occupe 68 % des dépenses de fonctionnement, le poste « tourisme et culture » 16 % et la gestion et les frais divers représentent 16 %.

1 – Budget Principal : Le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 124.474,12 € et un excédent d'investissement de 19.563,19 € (cf. feuilles jointes).

2 – Zone d'Activités des Vignes de Mauny : Le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 1.067,89 € et un déficit d'investissement de 38.943,24 €. Ce résultat ne prend pas en compte la valeur des terrains disponibles à la vente (cf. feuilles jointes).

Le Président ayant quitté la salle, le Conseil de la Communauté, sous la présidence de M. STENUIT, Vice Président, adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2003 ainsi présenté.

Compte de Gestion 2003

Le Conseil approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2003 du Receveur Communautaire pour la Communauté de Communes de la Vanne dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif 2003.

Budget Primitif 2004 :

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le Budget Primitif 2004 qui s'élève en section d'investissement à 321.159 € et en section de fonctionnement à 335.686 €, ainsi que le budget de la Zone d'Activités équilibré en compte de charges à 125.256 € et en compte de bilan à 123.790 € .

Les subventions suivantes sont inscrites au budget :

Association du Pays Sénonais : 798 € - Festival en Othe : 800 € - Syndicat d'Initiative de la Vallée de la Vanne : 7.500 € - Office du Tourisme de Sens : 80 € - Association des Amis du Patrimoine de la Vallée de la Vanne : 500 € - Association Van'Action : 800 € - Association Attelage Les Blés d'Or : 300 €.

Dénonciation du contrat de collecte et traitement des ordures ménagères par la COVED :

Le Président fait lecture du courrier en recommandé de la COVED du 04 février 2004, dénonçant le contrat pour la collecte et le traitement des ordures ménagères à échéance au 1^{er} janvier 2004. Compte tenu de la dénonciation tardive, le Président a obtenu que le contrat perdure jusqu'au 31 décembre 2004 mais il faut entamer une procédure de renouvellement et effectuer un appel d'offres pour remplacer les services de cette société.

Les membres du Conseil autorisent le Président à faire appel à la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts et à payer les honoraires afférents pour être conseillé dans les procédures de renouvellement.

Le Président présente une étude détaillée du service collecte et traitement des déchets : Le coût 2003 s'élevait à 115 900 €, vu l'augmentation prévisible, le coût prévisionnel 2004 est de 131 550 €.

Les recettes du tri des emballages ne représentent que 8 750 € en moyenne par an.

Le Conseil à l'unanimité, décide de porter le produit de la taxe sur les Ordures Ménagères à 50 000 € (40 000 € en 2003).

Zone d'Activités des Vignes de Mauny :

Le Président faire lecture du courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne qui accuse réception en date du 27 janvier 2004 du projet de Zone d'Activités Industrielles et qui précise que ce projet ne donnera pas lieu à prescription archéologique.

Assurances du personnel de la Communauté de Communes :

Le Conseil Communautaire autorise le Président à contracter les contrats d'assurances nécessaires auprès de GROUPAMA pour couvrir les personnels employés pour la Communauté de Communes de la Vanne.

Renouvellement du contrat du secrétaire de la Communauté de Communes :

Les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à signer le renouvellement annuel du contrat du secrétaire.

Choix des sacs poubelles :

Après étude des qualités et coûts de plusieurs offres, les membres du Conseil retiennent la proposition de la Société Parisienne de Propreté pour la fourniture des sacs poubelles.

Aires de Tri :

Le Conseil décide de faire l'acquisition d'un nouveau container à verre pour la commune des Clérimois en remplacement de l'ancien qui est percé.

Après lecture des estimations de la Direction Départementale de l'Équipement, les membres du Conseil autorisent le Président à faire une demande de subvention pour la réalisation des travaux sur l'aire de propreté de la Tour Boit l'Eau à Villeneuve l'Archevêque (coût estimé à 6.886 € HT) ainsi que pour l'aire de propreté de Chigy (coût estimé à 2.630 € HT).
Concernant les plantations autour des containers du point propreté de Vareilles, les membres du Conseil attendent les devis avant de se prononcer.

Aire de la Grenouillère :

Le Conseil donne son accord pour confier à Monsieur POLETTE les travaux d'éclairage et la pose d'une minuterie dans les toilettes du parking de la Grenouillère conformément à son devis pour un montant de 242,88 € TTC.

Dégrèvement Foncier :

Suite au dégrèvement foncier accordé au titre des calamités agricoles (suite à la sécheresse de 2003), la Communauté de Communes de la Vanne décide de reverser 79,00 € à la SAFER qui restituera ce montant à l'exploitant du terrain.

Animation :

Le Président rappelle le concert Ukrainien prévu à la salle Paul Bert de Villeneuve l'Archevêque le 6 avril 2004 à 20h30.

La Puce de Vareilles :

Le Président fait lecture de la lettre de remerciements de la Puce de Vareilles pour le déroulement du spectacle « Sorcières » de Yonne en Scène.

Développement du schéma nautique Bourguignon :

Suite au courrier du Comité Bourgogne de Canoë Kayak, la Communauté de Commune de la Vanne décide de ne pas développer ce type de projet sur la Vanne afin de préserver cette rivière.

Rencontre amicale avec les Maires et Adjointes du Canton d'Aillant sur Tholon :

Le Président rappelle aux membres titulaires et suppléants cette réunion prévue le 27 mars 2004.

La séance a été levée à 20 heures 35.